

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

11 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 076 037

21 N° d'enregistrement national : 17 62997

51 Int Cl⁸ : G 06 Q 30/04 (2018.01)

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 22.12.17.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la demande : 28.06.19 Bulletin 19/26.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

71 Demandeur(s) : ORANGE Société anonyme — FR.

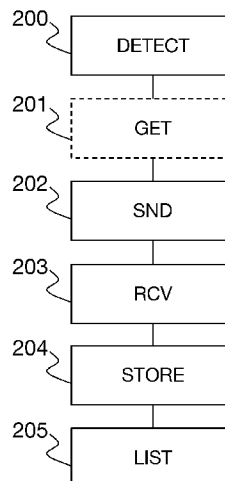
72 Inventeur(s) : TOUTAIN FRANCOIS et LE HUEROU EMMANUEL.

73 Titulaire(s) : ORANGE Société anonyme.

74 Mandataire(s) : ORANGE.

54 PROCÉDE D'OBTENTION D'UNE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ASSOCIÉE A UNE CARACTÉRISTIQUE D'UNE TRANSACTION BANCAIRE.

57 L'invention concerne un procédé d'obtention par un serveur, d'une information complémentaire associée à une caractéristique d'une transaction bancaire réalisée entre un utilisateur d'un terminal et un tiers, le procédé étant tel qu'il comprend, à la réception d'une indication selon laquelle une transaction bancaire est réalisée sur un compte bancaire de l'utilisateur, des étapes d'envoi d'un message de notification à destination d'un terminal associé au titulaire du compte bancaire, le message comprenant au moins une caractéristique de la transaction, de réception, en provenance du terminal, d'un message de réponse comprenant au moins une information complémentaire associée à la au moins une caractéristique de la transaction, de mémorisation dans une base de données de l'information complémentaire reçue en association avec la au moins une caractéristique de la transaction.



FR 3 076 037 - A1



Procédé d'obtention d'une information complémentaire associée à une caractéristique d'une transaction bancaire.

Domaine technique

- 5 L'invention appartient au domaine des télécommunications et concerne en particulier les applications bancaires sur terminal mobile.

Art antérieur

10 Les banques offrent aujourd'hui à leurs clients des services en ligne permettant par exemple d'effectuer des virements ou de consulter des relevés d'opérations à partir de n'importe quel ordinateur ou terminal mobile connecté à Internet. Bien que ces relevés soient aujourd'hui disponibles sous une forme électronique, les informations qu'ils contiennent, et en particulier le contenu de chaque ligne d'opération, a peu évolué. En effet, un relevé de compte présente généralement une date de l'opération, une date de valeur, un libellé de l'opération et un montant en

15 crédit ou en débit. Le libellé de l'opération est utile pour que l'utilisateur puisse faire le rapprochement entre l'objet de la transaction et la ligne d'opération correspondante sur le relevé. Pourtant, ce libellé est parfois peu explicite et l'utilisateur peut éprouver des difficultés pour se remémorer l'objet de la transaction correspondante. En particulier, le nom du titulaire d'un compte bancaire peut différer de l'enseigne dans laquelle un utilisateur effectue un achat. Par exemple, une

20 opération sur un relevé de compte peut faire apparaître le nom du gérant d'un commerce, ce nom pouvant être différent de l'enseigne dudit commerce. Il est alors difficile pour un utilisateur de faire un rapprochement entre l'opération telle que présentée sur un relevé de compte et l'achat correspondant effectué dans un établissement commercial.

25 Il existe donc un besoin pour une solution permettant d'établir sans ambiguïté une opération bancaire avec la dénomination d'un établissement commercial avec lequel une transaction est réalisée.

Résumé de l'invention

30 A cet effet, il est proposé un procédé d'obtention par un serveur, d'une information complémentaire associée à une caractéristique d'une transaction bancaire réalisée entre un utilisateur d'un terminal et un tiers. Le procédé est remarquable en ce qu'il comprend les étapes suivantes, à la réception d'une indication selon laquelle une transaction bancaire est réalisée sur un compte bancaire de l'utilisateur,

- 35 - envoi d'un message de notification à destination d'un terminal associé au titulaire du compte bancaire, le message comprenant au moins une caractéristique de la transaction,
- réception, en provenance du terminal, d'un message de réponse comprenant au moins une information complémentaire associée à la au moins une caractéristique de la transaction,

- mémorisation dans une base de données, de l'information complémentaire reçue en association avec la au moins une caractéristique de la transaction.

Ainsi, lorsque l'utilisateur réalise une transaction bancaire, comme par exemple un paiement par carte bancaire chez un commerçant, le serveur envoie un message de notification vers le terminal de l'utilisateur lui demandant de préciser la nature de la transaction ou la dénomination du tiers. En réponse à cette notification, l'utilisateur envoie un message au serveur comprenant une information complémentaire associée à l'opération. Une telle information complémentaire comprend par exemple une dénomination précise du tiers, l'enseigne d'un commerce, son lieu, ou encore l'objet de la transaction. L'information reçue par le serveur est mémorisée en association avec une caractéristique de la transaction, telle que par exemple un identifiant du tiers ou de la transaction. De cette façon, le serveur peut ultérieurement fournir une indication détaillée sur le contexte de l'opération.

Selon un mode de réalisation particulier, le procédé est tel qu'il comprend en outre une étape d'élaboration d'une liste de transactions bancaires, au moins une transaction de la liste étant associée à l'information complémentaire mémorisée.

Le serveur peut fournir un relevé de compte dans lequel les lignes d'opérations sont associées à des informations complémentaires reçues en provenance du terminal au moment de la transaction. De cette façon, le relevé de compte présenté à l'utilisateur est plus explicite et sa lecture est facilitée. Par exemple, le procédé permet de présenter un relevé d'opération dans lequel l'identification bancaire du bénéficiaire est associée ou remplacée par le nom de l'enseigne d'un magasin où l'utilisateur a effectué un achat.

Selon une réalisation particulière, le procédé est tel que le message de notification comprend en outre une suggestion d'une information complémentaire associée à au moins une caractéristique de la transaction et fournie au préalable par l'utilisateur.

Lorsque le serveur interroge le terminal afin d'obtenir une information complémentaire, la notification comprend une information complémentaire fournie au préalable par l'utilisateur. Ainsi, lorsque l'utilisateur a déjà fourni une information complémentaire pour une transaction présentant au moins une caractéristique commune avec une nouvelle transaction, le serveur propose l'utilisation de cette information complémentaire pour la nouvelle transaction. Une telle disposition permet d'éviter à l'utilisateur de saisir une nouvelle fois une information complémentaire lorsque par exemple, il fait régulièrement des achats dans un même commerce. Une caractéristique commune est par exemple un libellé d'une opération par carte bancaire ou un identifiant d'un tiers débiteur ou créditeur, qui sont généralement identiques pour toutes les opérations réalisées avec un tiers donné.

Selon un mode particulier de réalisation, le procédé est tel que le message de notification comprend en outre une suggestion d'une information complémentaire obtenue à partir d'une information de géolocalisation transmise par le terminal.

Lorsque le serveur interroge le terminal afin d'obtenir une information complémentaire, la notification comprend une ou plusieurs suggestions d'informations complémentaires déterminées à partir d'une donnée de localisation du terminal. Par exemple, à partir d'une information de géolocalisation transmise par le terminal, le serveur peut déterminer une adresse et/ou une enseigne correspondant à cette localisation et proposer à l'utilisateur d'utiliser cette information comme information complémentaire.

Selon un mode de réalisation particulier, le procédé est tel que le message de notification comprend en outre une suggestion d'une information complémentaire associée à au moins une caractéristique de la transaction et fournie au préalable par au moins un utilisateur distinct de l'utilisateur du terminal.

Lorsque le serveur interroge le terminal afin d'obtenir une information complémentaire, la notification comprend une ou plusieurs informations complémentaires ayant été fournies au préalable par un ou plusieurs autres utilisateurs. Ainsi, l'information complémentaire peut être consolidée par une pluralité d'utilisateurs. De cette façon, le serveur peut fournir une suggestion fiable au terminal. Une information fiable peut simplement être validée par l'utilisateur de façon à être davantage consolidée. De cette manière, la saisie de l'information complémentaire par l'utilisateur est facilitée.

De façon correspondante au procédé d'obtention, l'invention concerne aussi un procédé de transmission d'une information complémentaire relative à une transaction bancaire réalisée entre un utilisateur d'un terminal et un tiers, le procédé étant remarquable en ce qu'il comprend les étapes suivantes :

- réception d'un message de notification comprenant au moins une caractéristique de la transaction,
- obtention d'au moins une information complémentaire relative à la au moins une caractéristique reçue, et
- envoi d'un message de réponse à la notification comprenant au moins l'information complémentaire obtenue.

Ainsi, lorsque l'utilisateur effectue par exemple un achat dans un magasin, il reçoit un message sur un téléphone mobile dont le numéro est par exemple associé à son compte bancaire. Ce message l'invite à saisir une information complémentaire relative à la transaction ou à une caractéristique de la transaction. Une telle caractéristique est par exemple le bénéficiaire de la transaction, le lieu de la transaction, son objet ou toute autre information susceptible de l'aider à identifier ultérieurement la transaction ou le tiers avec lequel la transaction est réalisée. De cette façon, immédiatement après avoir effectué un achat, l'utilisateur peut préciser le contexte de cet achat, et en particulier fournir une identification précise du commerce dans lequel a été effectué l'achat.

Dans une réalisation particulière, l'étape d'obtention peut comprendre des sous-étapes de présentation, sur l'écran du terminal, d'une invitation à fournir une information complémentaire relative à la au moins une caractéristique reçue, et d'obtention, à partir d'une donnée saisie par

l'utilisateur du terminal, de l'information complémentaire relative à la au moins une caractéristique reçue.

5 Selon une réalisation particulière, le procédé de transmission est tel que l'étape d'obtention comprend l'affichage d'au moins une information complémentaire suggérée reçue dans le message de notification, et de sélection par l'utilisateur d'une information complémentaire suggérée.

Le terminal présente à l'utilisateur une ou plusieurs suggestions transmises par le serveur dans le message de notification ou déterminée par le terminal. De cette façon, l'utilisateur n'a pas à saisir l'information et peut se contenter de la sélectionner parmi une liste de propositions. De cette manière, les erreurs de saisie sont évitées.

10 Selon un mode de réalisation particulier le procédé de transmission est tel qu'il comprend une étape d'envoi d'un message comprenant une information de géolocalisation du terminal, et que le message de notification reçu comprend en outre au moins une suggestion d'une information complémentaire, la suggestion étant obtenue à partir de l'information de géolocalisation transmise.

15 Le terminal transmet sa géolocalisation au serveur. De cette façon, le serveur peut rechercher dans une base de données une adresse, un lieu ou une information complémentaire renseignée au préalable pour cette localisation et la suggérer à l'utilisateur.

20 En variante, le terminal peut déterminer lui-même à partir de sa localisation, une suggestion d'information complémentaire associée à une caractéristique de la transaction, en interrogeant par exemple une base de données géographique afin d'obtenir une adresse et le nom d'un commerce dans lequel a eu lieu la transaction.

Selon une réalisation particulière, le procédé est tel que le message de notification comprend en outre au moins une suggestion d'une information complémentaire associée à une caractéristique de la transaction et fournie au préalable par au moins un utilisateur distinct de l'utilisateur.

25 Lorsqu'il effectue par exemple un paiement dans un commerce, l'utilisateur reçoit une notification sur son terminal. La notification comprend une suggestion d'information complémentaire susceptible d'être associée à la transaction. Le serveur détermine que l'information complémentaire transmise est susceptible d'être associée à la transaction par exemple parce qu'elle a été saisie par au moins un autre utilisateur en relation avec une transaction réalisée avec le même tiers.

30

Selon un autre aspect, l'invention concerne un dispositif d'obtention d'une information complémentaire associée à une caractéristique d'une transaction bancaire réalisée entre un utilisateur d'un terminal et un tiers. Le dispositif est remarquable en ce qu'il comprend les modules suivants :

35 - un module de communication adapté pour recevoir une indication selon laquelle une transaction bancaire est réalisée sur un compte bancaire de l'utilisateur,

- un module de communication adapté pour envoyer un message de notification à destination d'un terminal associé au titulaire du compte bancaire, le message comprenant au moins une caractéristique de la transaction,
 - un module de communication adapté pour recevoir, en provenance du terminal, un message de réponse comprenant au moins une information complémentaire associée à la au moins une caractéristique de la transaction,
 - une base de données adaptée pour mémoriser l'information complémentaire reçue en association avec la au moins une caractéristique de la transaction.
- 5
- 10 Selon encore un autre aspect, l'invention concerne aussi un dispositif de transmission d'une information complémentaire relative à une transaction bancaire réalisée entre un utilisateur d'un terminal et un tiers, le dispositif étant remarquable en ce qu'il comprend les modules suivants:
- un module de communication, adapté pour recevoir un message de notification comprenant au moins une caractéristique de la transaction,
 - un module d'affichage adapté pour présenter une invitation à fournir une information complémentaire relative à la au moins une caractéristique reçue,
 - un module de saisie, adapté pour obtenir une information complémentaire correspondant à la caractéristique présentée,
 - un module de communication adapté pour envoyer un message de réponse à la notification, comprenant au moins une information complémentaire associé à la au moins une caractéristique de la transaction.
- 15
- 20

L'invention concerne également un serveur comprenant un dispositif d'obtention d'une information complémentaire tel que décrit précédemment.

- 25 L'invention concerne aussi un terminal comprenant un dispositif de transmission d'une information complémentaire tel que décrit précédemment.

L'invention concerne également un programme d'ordinateur comportant les instructions pour l'exécution du procédé d'obtention, lorsque le programme est exécuté par un processeur.

- 30 L'invention concerne également un programme d'ordinateur comportant les instructions pour l'exécution du procédé de transmission, lorsque le programme est exécuté par un processeur.

L'invention concerne aussi un support d'informations lisible par un processeur sur lequel est enregistré un programme d'ordinateur comprenant des instructions pour l'exécution des étapes du procédé de d'obtention et/ou les instructions pour l'exécution du procédé de transmission.

- 35 Le support d'informations peut être n'importe quelle entité ou dispositif capable de stocker le programme. Par exemple, le support peut comporter un moyen de stockage, tel qu'une ROM, par exemple un CD ROM ou une ROM de circuit microélectronique, ou encore un moyen d'enregistrement magnétique, par exemple une disquette (floppy disc) ou un disque dur. D'autre

part, le support d'informations peut être un support transmissible tel qu'un signal électrique ou optique, qui peut être acheminé via un câble électrique ou optique, par radio ou par d'autres moyens. Le programme selon l'invention peut être en particulier téléchargé sur un réseau de type Internet. Alternativement, le support d'informations peut être un circuit intégré dans lequel le programme est incorporé, le circuit étant adapté pour exécuter ou pour être utilisé dans l'exécution des procédés en question.

Les différents modes ou caractéristiques de réalisation précités peuvent être ajoutés indépendamment ou en combinaison les uns avec les autres, aux étapes du procédé d'obtention et/ou aux étapes du procédé de transmission.

10 Les serveurs, terminaux, dispositifs, programmes et supports d'information présentent au moins des avantages analogues à ceux conférés par les procédés d'obtention et/ou de transmission décrit ci-dessus.

Brève description des figures

15 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un mode de réalisation particulier, donné à titre de simple exemple illustratif et non limitatif, et des dessins annexés, parmi lesquels :

- La figure 1 illustre une architecture adaptée pour mettre en œuvre les procédés d'obtention et de transmission d'une information complémentaire conformément à un mode de réalisation particulier,
- La figure 2 représente les différentes étapes du procédé d'obtention selon un mode particulier de réalisation,
- La figure 3 représente différentes étapes du procédé de transmission selon une réalisation particulière,
- La figure 4 illustre l'architecture d'un dispositif d'obtention d'une information complémentaire selon un mode de réalisation particulier, et
- La figure 5 illustre l'architecture d'un dispositif de transmission d'une information complémentaire selon un mode de réalisation particulier.

Description détaillée

La figure 1 représente un établissement commercial 100 équipé d'un terminal électronique de paiement 101. Ce terminal de paiement 101 est connecté à un réseau de communication d'un établissement bancaire 103 par l'intermédiaire d'un réseau d'accès non représenté. Le réseau 103 comprend un serveur 102 adapté pour enregistrer et traiter les transactions bancaires réalisées par le commerçant à partir du terminal de paiement 101. Bien entendu, la figure 1 est une représentation simplifiée d'une telle architecture. Dans des conditions réelles, l'architecture peut comporter d'autres éléments et des interactions plus complexes que celles décrites ci-après.

La figure 1 représente également un terminal 105 et un moyen de paiement 106 appartenant à un utilisateur. L'utilisateur réalise un paiement à l'aide de son moyen de paiement 106 et du terminal de paiement 101 de l'établissement commercial. Le moyen de paiement représenté ici est une carte bancaire, mais l'invention s'applique à tout moyen de paiement dématérialisé, comme par exemple un moyen de paiement NFC (Near Field Communication) ou un virement bancaire. Le moyen de paiement NFC peut être une carte bancaire comprenant un module de paiement sans contact ou le terminal 105 lorsqu'il est équipé d'un module de paiement sans contact NFC.

Le terminal 105 est connecté à un réseau de communication 107, par exemple un réseau Internet, au travers d'un réseau d'accès non représenté. Le réseau d'accès peut être un réseau WiFi ou un réseau de données cellulaires de type 3G, 3G ou 4G. Le réseau 107 comprend un serveur de messagerie 108 adapté pour échanger des messages avec le terminal 105, tels que par exemple des messages instantanés conformes au standard RCS (Rich Communication Suite) ou des SMS (short Message Service), ou conformes à tout autre protocole d'échange de message souhaitable. Le serveur 108 peut mettre en œuvre un assistant virtuel, un agent conversationnel (ou « chatbot » en anglais) adapté pour communiquer avec le terminal par messagerie instantanée en langage naturel et notamment pour transmettre un message de notification vers un terminal associé au titulaire d'un compte bancaire lorsqu'une opération bancaire est détectée sur le compte, le message comprenant au moins une caractéristique de l'opération bancaire, telle que son montant ou sa date.

Le serveur de messagerie 108 est connecté au serveur bancaire 102 et peut recevoir des messages transmis par le serveur bancaire. En particulier, le serveur 108 peut recevoir des notifications en provenance du serveur 102 lorsqu'une transaction bancaire est réalisée. Pour cela, un compte utilisateur sur le serveur de messagerie est associé à un compte bancaire sur le serveur 102. L'association est par exemple réalisée par la mémorisation dans le réseau bancaire 103 d'un identifiant du terminal 105 en relation avec un compte bancaire de l'utilisateur du terminal. Ainsi, lorsqu'une transaction bancaire est réalisée par le serveur 102, un message comprenant par exemple le numéro de téléphone du terminal 105 est transmis au serveur de messagerie 108. Le serveur 108 peut alors utiliser ces informations pour transmettre une ou plusieurs caractéristiques de la transaction vers le terminal 105.

La figure 1 montre également une base de données 104 du réseau bancaire 103. La base de données 104 comprend en particulier des associations entre des caractéristiques de transaction et des informations complémentaires. En particulier, la base de données 104 permet de mémoriser des associations entre une dénomination usuelle d'un établissement commercial et un identifiant de la personne morale ou physique titulaire du compte bancaire associé à l'établissement commercial. La base de données 104 est ici représentée comme appartenant au réseau 103, mais elle peut tout aussi bien faire partie du réseau 107 ou d'un autre réseau interconnecté avec le réseau 103.

Une telle architecture est décrite à titre d'exemple illustratif. Toutefois, cette architecture n'est pas limitative et d'autres architectures sont adaptées pour mettre en œuvre l'invention. Par exemple, les réseaux 103 et 107 peuvent être un seul et même réseau, la base de données 104 peut être localisée dans l'un ou l'autre des réseaux 103 et 107 et les fonctions supportées par les serveurs 108 et 102 peuvent être mises en œuvre par une unique entité ou bien au contraire réparties sur différents serveurs.

Les étapes du procédé d'obtention d'une information complémentaire vont maintenant être décrites en référence à la figure 2.

5 Lors d'une première étape 200, le serveur 108 reçoit une indication selon laquelle une transaction bancaire est réalisée sur un compte bancaire de l'utilisateur. Une telle indication est envoyée par le serveur bancaire 102 suite à une transaction réalisée par l'utilisateur à l'aide du moyen de paiement 106. L'indication comprend des caractéristiques de la transaction telles que par exemple son montant, sa date ou encore un identifiant ou une domiciliation bancaire du titulaire du compte bancaire vers lequel a été effectué le paiement. Le message reçu peut être conforme à tout protocole souhaitable, par exemple il peut s'agir d'un message conforme au protocole http.

10 A l'étape 202, le serveur de messagerie 108 envoie un message de notification à destination du terminal 105 associé au titulaire du compte bancaire, le message comprenant au moins une caractéristique de la transaction. Selon un mode de réalisation particulier, le message est envoyé conformément à un protocole de messagerie instantanée, par exemple conformément au standard RCS, et comprend par exemple le montant de la transaction, sa date et l'identification bancaire du tiers partie à la transaction. Le serveur 108 obtient de telles informations par l'intermédiaire du message reçu à l'étape 200. En particulier, le message reçu en provenance du serveur bancaire 102 comprend un identifiant du terminal 105, comme par exemple un numéro de téléphone de l'abonné, permettant au serveur 108 de transmettre le message de notification au terminal appartenant au titulaire du moyen de paiement 106. Pour cela, le serveur 102 comprend une table d'association
20 entre des domiciliations bancaires et des identifiants de terminaux.

Selon un mode particulier de réalisation, le procédé d'obtention comprend une étape optionnelle 201 au cours de laquelle une information complémentaire associée à une caractéristique de la transaction est recherchée par le serveur 108. Pour cela, le serveur peut consulter une base de données, comme par exemple la base de données 104 pour y rechercher une information
25 complémentaire préalablement associée à une caractéristique de la transaction par l'utilisateur du terminal, par exemple lors d'un précédent achat dans le même établissement commercial, ou par un ou plusieurs autres utilisateurs ayant effectué des achats dans le même établissement commercial.

Selon une réalisation particulière, lors de l'étape 201 une information complémentaire associée à une caractéristique de la transaction est déterminée à partir d'une information de géolocalisation
30 transmise par le terminal. Pour cela, le terminal peut mémoriser un historique de localisations associées avec la date et l'heure à laquelle le terminal se trouvait à ces positions, et transmettre au serveur sa position à la date de la transaction. A la réception de ce message, le serveur effectue une recherche dans une base de données de localisation afin de déterminer par exemple l'adresse et le nom de l'établissement commercial dans lequel l'utilisateur se trouvait au moment de l'achat. Le
35 moment de l'achat est déterminé par une date associée de manière classique à la transaction.

Lorsque le serveur 108 a pu déterminer au moins une information complémentaire associée à une caractéristique de la transaction, cette information est transmise au terminal dans le message de notification envoyé à l'étape 202. De cette manière, le serveur peut transmettre une ou plusieurs propositions d'informations complémentaires qui seront proposées à l'utilisateur par le terminal de
40 manière à lui éviter de renseigner lui-même une telle indication. Par exemple, le serveur détermine la localisation du terminal à la date de la transaction, obtient l'adresse correspondante et le nom du commerce où l'utilisateur a effectué l'achat. Le nom du commerce est alors transmis au terminal

dans le message de notification. Le message de notification peut comprendre une pluralité d'informations complémentaires. Par exemple, le message de notification peut comprendre le nom d'un commerce déterminé par la localisation du terminal et le nom d'un commerce correspondant au tiers partie à la transaction à partir de la base de données 104. De cette façon, à la réception du message de notification, l'utilisateur peut sélectionner la suggestion qui correspond le mieux au contexte de la transaction.

Lors d'une étape 203, le serveur reçoit un message de réponse provenant du terminal. Ce message comprend au moins une information complémentaire associée à la au moins une caractéristique de la transaction transmises au cours de l'étape 202. Par exemple le serveur 108 peut transmettre au terminal à l'étape 202 une identité bancaire du tiers partie à la transaction et recevoir à l'étape 203 une identité commerciale qui lui est associée, correspondant à l'établissement 100 dans lequel l'utilisateur a fait un achat. Le nom de l'établissement commercial reçu constitue alors une information complémentaire relative au tiers partie à la transaction.

A l'étape 204, le serveur 204 mémorise l'information complémentaire reçue en association avec la au moins une caractéristique de la transaction. Cette mémorisation peut par exemple être effectuée dans la base de données 104 du réseau bancaire au moyen d'une requête SQL adaptée, ou dans une base de données du serveur 108. Il est ainsi possible d'associer une identité bancaire avec une dénomination commerciale renseignée par l'utilisateur suite à son achat.

A l'étape 205, selon un mode de réalisation particulier, le serveur 108 élabore une liste de transactions bancaires dont des éléments sont associés à des informations complémentaires mémorisées. Par exemple, le serveur 108 peut obtenir une liste des transactions auprès du serveur 102 ainsi que les informations complémentaires associées auprès de la base de données 104 pour élaborer un relevé mensuel d'opération sur le compte de l'utilisateur dans lequel la dénomination commerciale d'un tiers partie à une transaction est ajoutée à partir des informations complémentaires mémorisées. Le procédé permet ainsi de produire un relevé d'opérations bancaires de l'utilisateur dans lequel les opérations sont associées à des enseignes de commerces ou des dénominations commerciales plutôt qu'à une identité bancaire parfois obscure pour l'utilisateur. Dans une réalisation particulière, l'étape 205 d'élaboration d'une liste de transactions est mise en œuvre par le serveur 102.

Les étapes du procédé de transmission d'une information complémentaire vont maintenant être décrites en référence à la figure 3.

A l'étape 300, le terminal 105 reçoit le message de notification envoyé par le serveur à l'étape 202 conformément à un protocole de messagerie instantanée. Le message reçu comprend au moins une caractéristique de la transaction, tel que par exemple, un identifiant bancaire du tiers partie à la transaction, un montant de la transaction, un moyen de paiement utilisé ou encore une date de la transaction. Selon une réalisation particulière, le message de notification reçu comprend une ou plusieurs suggestions d'informations complémentaires déterminées par le serveur à l'étape 201 à partir d'une localisation du terminal ou à partir d'une caractéristique de la transaction.

A l'étape 301, le terminal obtient une l'information complémentaire relative à la au moins une caractéristique reçue. Le terminal peut obtenir une information complémentaire en invitant l'utilisateur à saisir le nom de l'établissement commercial dans lequel il a effectué la transaction dont

des caractéristiques sont transmises dans le message reçu à l'étape 300. Selon un mode de réalisation particulier, l'utilisateur est invité à sélectionner une information complémentaire qu'il juge pertinente parmi des suggestions d'informations complémentaires comprises dans le message de notification reçu à l'étape 300 et transmises par le serveur à l'étape 202. De telles suggestions comprises dans le message de notification sont par exemple établies par le serveur conformément à l'étape 201 décrite ci-avant.

Selon une réalisation particulière, le terminal obtient une information complémentaire à partir de sa localisation, ou à partir de la position qu'il occupait à la date de la transaction transmise dans le message de notification. Le terminal peut mémoriser à cet effet un historique de localisations associées avec la date et l'heure à laquelle le terminal se trouvait à ces positions. De cette façon, le terminal peut déterminer la position qu'il occupait au moment de la transaction et effectuer une recherche dans une base de données de localisation afin de déterminer par exemple l'adresse et le nom de l'établissement commercial dans lequel le terminal se trouvait au moment de l'achat. De cette manière, la détermination de l'information complémentaire est automatisée et l'utilisateur n'a pas à saisir lui-même cette information.

Le terminal transmet lors d'une étape 302 un message de réponse à la notification reçue lors de l'étape 300. Ce message comprend au moins l'information obtenue à l'étape 301 et est reçu par le serveur à l'étape 203.

La figure 4 illustre l'architecture d'un dispositif d'obtention d'une information complémentaire relative à une transaction bancaire.

Le dispositif comprend un espace de stockage 401, par exemple une mémoire MEM, une unité de traitement 402 équipée par exemple d'un processeur PROC. L'unité de traitement peut être pilotée par un programme 403, par exemple un programme d'ordinateur PGR, mettant en œuvre le procédé d'obtention tel que décrit dans l'invention en référence à la figure 2, et notamment les étapes de réception d'une indication selon laquelle une transaction bancaire est réalisée sur un compte bancaire de l'utilisateur, d'envoi d'un message de notification à destination d'un terminal associé au titulaire du compte bancaire, le message comprenant au moins une caractéristique de la transaction, de réception, en provenance du terminal, d'un message de réponse comprenant au moins une information complémentaire associée à la au moins une caractéristique de la transaction, et de mémorisation dans une base de données, de l'information complémentaire reçue en association avec la au moins une caractéristique de la transaction.

À l'initialisation, les instructions du programme d'ordinateur 403 sont par exemple chargées dans une mémoire RAM (Random Access Memory en anglais) avant d'être exécutées par le processeur de l'unité de traitement 402. Le processeur de l'unité de traitement 402 met en œuvre les étapes du procédé d'obtention d'une information complémentaire selon les instructions du programme d'ordinateur 403.

Pour cela, outre la mémoire 401 et le processeur 402, le dispositif comprend un module 404 de communication, adapté pour recevoir une indication selon laquelle une transaction bancaire est réalisée sur un compte bancaire de l'utilisateur. Un tel module est par exemple une interface réseau,

comme par exemple une interface réseau Ethernet ou tout autre type d'interface réseau adapté pour échanger des messages avec un serveur bancaire.

Le dispositif comprend en outre un module de communication 405 adapté pour envoyer un message de notification à destination d'un terminal associé au titulaire du compte bancaire, le message
5 comprenant au moins une caractéristique de la transaction. Le module de communication 402 est par exemple une interface réseau Ethernet pilotée par des instructions de programme d'ordinateur adaptées pour transmettre des message à destination d'un terminal selon un protocole de messagerie instantanée comme par exemple un protocole conforme au standard RCS.

Le module de communication 405 est en outre adapté pour recevoir, en provenance d'un terminal,
10 un message de réponse comprenant au moins une information complémentaire associée à la au moins une caractéristique de la transaction. Le module de communication 405 est par exemple une interface réseau Ethernet pilotée par des instructions de programme d'ordinateur adaptées pour recevoir des message à destination d'un terminal selon un protocole de messagerie instantanée tel que par exemple un protocole conforme au standard RCS.

Le dispositif comprend une base de données 406 adaptée pour mémoriser l'information
15 complémentaire reçue en association avec la au moins une caractéristique de la transaction. En particulier, le module de base de données est adapté pour mémoriser une dénomination commerciale ou toute autre information relative à un établissement commercial en association avec une identité bancaire. Une telle base de données est par exemple une base de données relationnelle
20 dans laquelle des données peuvent être mémorisées et obtenues à partir de requêtes de type SQL (Structured Query Language).

Selon un mode particulier de réalisation, le module de base de données est en outre adapté pour
25 obtenir, à partir d'une caractéristique d'une transaction, comme par exemple, une identité bancaire, une suggestion d'information complémentaire fournie au préalable par l'utilisateur et mémorisée en association avec une caractéristique d'une transaction.

Selon une réalisation particulière, le dispositif comprend en outre un module de base de données
adapté pour rechercher et obtenir une information complémentaire telle qu'une dénomination
30 commerciale à partir d'une information de localisation d'un terminal. Pour cela, le module peut comprendre des instructions de programme d'ordinateur exécutables par un processeur tel que le processeur 302 du dispositif 500 et mémorisées dans la mémoire 401 du dispositif, les instructions étant configurées pour obtenir le nom et l'adresse d'un commerce à partir d'une donnée de localisation telle qu'une longitude et une latitude.

Enfin, selon un mode de réalisation particulier, le dispositif 500 comprend un module 407
d'élaboration d'une liste de transactions associées à un utilisateur. Un tel module comprend des
35 instructions de programme d'ordinateur mémorisées dans la mémoire 401 et adaptées pour être exécutées par le processeur de l'unité de traitement 402. Ces instructions sont configurées pour obtenir une liste de transactions auprès d'un serveur bancaire relatives à un utilisateur, et pour chacune des transactions obtenues, rechercher dans la base de données 406 du dispositif une information complémentaire associée à une caractéristique de la transaction considérée. En
40 particulier, le module 407 est configuré pour associer à chaque transaction de la liste, une

dénomination commerciale d'un commerce correspondant à l'identité bancaire du tiers impliqué dans la transaction et dans lequel l'utilisateur a effectué un achat correspondant à la transaction.

Dans une réalisation particulière, le dispositif 400 est intégré dans un équipement réseau tel qu'un serveur.

5

La figure 5 représente l'architecture d'un dispositif 500 adapté pour mettre en œuvre le procédé de transmission d'une information complémentaire selon l'invention.

Le dispositif comprend un espace de stockage 501, par exemple une mémoire MEM, une unité de traitement 502 équipée par exemple d'un processeur PROC. L'unité de traitement peut être pilotée par un programme 503, par exemple un programme d'ordinateur PGR, mettant en œuvre le procédé d'obtention tel que décrit dans l'invention en référence à la figure 2, et notamment les étapes de réception d'un message de notification comprenant au moins une caractéristique de la transaction, d'obtention, d'une l'information complémentaire relative à la au moins une caractéristique reçue, et d'envoi d'un message de réponse à la notification, comprenant au moins l'information complémentaire obtenue.

10
15

À l'initialisation, les instructions du programme d'ordinateur 503 sont par exemple chargées dans une mémoire RAM (Random Access Memory en anglais) avant d'être exécutées par le processeur de l'unité de traitement 502. Le processeur de l'unité de traitement 502 met en œuvre les étapes du procédé d'obtention d'une information complémentaire selon les instructions du programme d'ordinateur 503.

20

Pour cela, outre la mémoire 501 et le processeur 502, le dispositif comprend un module 504 de communication, adapté pour recevoir un message de notification comprenant au moins une caractéristique de la transaction. Un tel module est par exemple une interface réseau, comme par exemple une interface réseau WiFi, 2G, 3G 4G ou tout autre type d'interface réseau adaptée pour échanger des messages avec un serveur. L'interface réseau est pilotée par des instructions de programme d'ordinateur configurées pour recevoir des messages conformes à un protocole de messagerie instantanée tel que par exemple des messages conformes au standard RCS ou des messages de type SMS.

25

Le dispositif 500 comporte aussi un module d'affichage 505 adapté pour présenter une invitation à fournir une information complémentaire relative à la au moins une caractéristique reçue. Un tel module d'affichage est par exemple un écran permettant d'afficher des messages instantanés reçus en provenance d'un serveur de messagerie comprenant un dispositif tel que le dispositif 400.

30

Le dispositif comprend également un module de sélection 506, adapté pour obtenir une information complémentaire correspondant à la caractéristique présentée. Le module de sélection peut être un écran tactile du terminal adapté pour permettre à un utilisateur de sélectionner ou de saisir une information complémentaire en relation avec une caractéristique d'une transaction présentée sur l'écran du terminal. Selon une réalisation particulière, le module d'affichage 505 est configuré pour afficher une ou plusieurs suggestions d'information complémentaires transmises par un serveur dans un message de notification reçu par le module de communication 504, le module de sélection étant

35

configuré pour permettre à l'utilisateur de sélectionner au moins une suggestion présentée sur l'écran.

- 5 Le module de communication 504 du dispositif 500 est en outre adapté pour envoyer un message de réponse à la notification reçue selon un protocole de messagerie instantanée en provenance d'un serveur de messagerie comprenant un dispositif tel que le dispositif 400. En particulier, le module de communication 504 est configuré pour envoyer un message conforme au protocole RCS comprenant au moins une information complémentaire associée à au moins une caractéristique de la transaction. Le module de communication 504 peut être mis en œuvre par des instructions de programme d'ordinateur adaptées pour être exécutées par le processeur de l'unité de traitement 502.
- 10 Selon un mode de réalisation particulier, le dispositif comporte en outre un module de localisation et de détermination d'un établissement commercial à partir de l'une localisation du dispositif. Un tel module peut utiliser un composant de localisation GPS (Global Positioning System), et une base de données géographique permettant d'associer des adresses d'établissements commerciaux à des localisations géographiques.
- 15 Dans une réalisation particulière, le dispositif 500 est intégré dans un terminal de télécommunication, tel qu'un smartphone ou une tablette.

REVENDICATIONS

- 5 1. Procédé d'obtention par un serveur, d'une information complémentaire associée à une caractéristique d'une transaction bancaire réalisée entre un utilisateur d'un terminal et un tiers, le procédé étant caractérisé en ce qu'il comprend les étapes suivantes, à la réception (200) d'une indication selon laquelle une transaction bancaire est réalisée sur un compte bancaire de l'utilisateur,
- envoi (202) d'un message de notification à destination d'un terminal associé au titulaire du compte bancaire, le message comprenant au moins une caractéristique de la transaction,
 - 10 - réception (203), en provenance du terminal, d'un message de réponse comprenant au moins une information complémentaire associée à la au moins une caractéristique de la transaction,
 - mémorisation (204) dans une base de données, de l'information complémentaire reçue en association avec la au moins une caractéristique de la transaction.
- 15 2. Procédé selon la revendication 1 tel qu'il comprend en outre une étape d'élaboration d'une liste de transactions bancaires, au moins une transaction de la liste étant associée à l'information complémentaire mémorisée.
- 20 3. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel le message de notification comprend en outre une suggestion d'une information complémentaire associée à au moins une caractéristique de la transaction et fournie au préalable par l'utilisateur.
- 25 4. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel le message de notification comprend en outre une suggestion d'une information complémentaire obtenue à partir d'une information de géolocalisation transmise par le terminal.
- 30 5. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel le message de notification comprend en outre une suggestion d'une information complémentaire associée à au moins une caractéristique de la transaction et fournie au préalable par au moins un utilisateur distinct de l'utilisateur du terminal.
- 35 6. Procédé de transmission d'une information complémentaire relative à une transaction bancaire réalisée entre un utilisateur d'un terminal et un tiers, le procédé étant remarquable en ce qu'il comprend les étapes suivantes :
- réception (300) d'un message de notification comprenant au moins une caractéristique de la transaction,
 - obtention (301), d'une l'information complémentaire relative à la au moins une caractéristique reçue, et
 - 40 - envoi (302) d'un message de réponse à la notification, comprenant au moins l'information complémentaire obtenue.

7. Procédé selon la revendication 6 dans lequel l'étape d'obtention comprend l'affichage d'au moins une information complémentaire suggérée reçue dans le message de notification, et de sélection par l'utilisateur d'une information complémentaire suggérée.
- 5 8. Procédé selon l'une quelconque des revendications 6 à 7 tel qu'il comprend en outre une étape d'envoi d'un message comprenant une information de géolocalisation du terminal, et en ce que le message de notification reçu comprend en outre au moins une suggestion d'une information complémentaire, la suggestion étant obtenue à partir de l'information de géolocalisation transmise.
- 10 9. Procédé selon l'une quelconque des revendications 6 à 8 dans lequel le message de notification comprend en outre au moins une suggestion d'une information complémentaire associée à une caractéristique de la transaction et fournie au préalable par au moins un utilisateur distinct de l'utilisateur.
- 15 10. Dispositif d'obtention d'une information complémentaire associée à une caractéristique d'une transaction bancaire réalisée entre un utilisateur d'un terminal et un tiers caractérisé en ce qu'il comprend les modules suivants :
- un module de communication (404), adapté pour recevoir une indication selon laquelle une
 - 20 - transaction bancaire est réalisée sur un compte bancaire de l'utilisateur,
 - un module de communication (405) adapté pour envoyer un message de notification à destination d'un terminal associé au titulaire du compte bancaire, le message comprenant au moins une caractéristique de la transaction,
 - un module de communication (405) adapté pour recevoir, en provenance du terminal, un
 - 25 - message de réponse comprenant au moins une information complémentaire associée à la au moins une caractéristique de la transaction,
 - une base de données (406) adaptée pour mémoriser l'information complémentaire reçue en association avec la au moins une caractéristique de la transaction.
- 30 11. Dispositif de transmission d'une information complémentaire relative à une transaction bancaire réalisée entre un utilisateur d'un terminal et un tiers caractérisé en ce qu'il comprend les modules suivants:
- un module de communication (504), adapté pour recevoir un message de notification
 - 35 - comprenant au moins une caractéristique de la transaction,
 - un module d'affichage (505) adapté pour présenter une invitation à fournir une information complémentaire relative à la au moins une caractéristique reçue,
 - un module de sélection (506), adapté pour obtenir une information complémentaire correspondant à la caractéristique présentée,
 - un module de communication (504) adapté pour envoyer un message de réponse à la
 - 40 - notification, comprenant au moins une information complémentaire associé à la au moins une caractéristique de la transaction.
12. Serveur comprenant un dispositif d'obtention d'une information complémentaire selon la revendication 10.
- 45

13. Terminal comprenant un dispositif de transmission d'une information complémentaire selon la revendication 11.
- 5 14. Support d'informations lisible par un processeur sur lequel est enregistré un programme d'ordinateur comprenant des instructions pour l'exécution des étapes du procédé de d'obtention et/ou les instructions pour l'exécution du procédé de transmission.
- 10 15. Support d'informations lisible par un processeur sur lequel est enregistré un programme d'ordinateur comprenant des instructions pour l'exécution des étapes du procédé de d'obtention et/ou les instructions pour l'exécution du procédé de transmission.

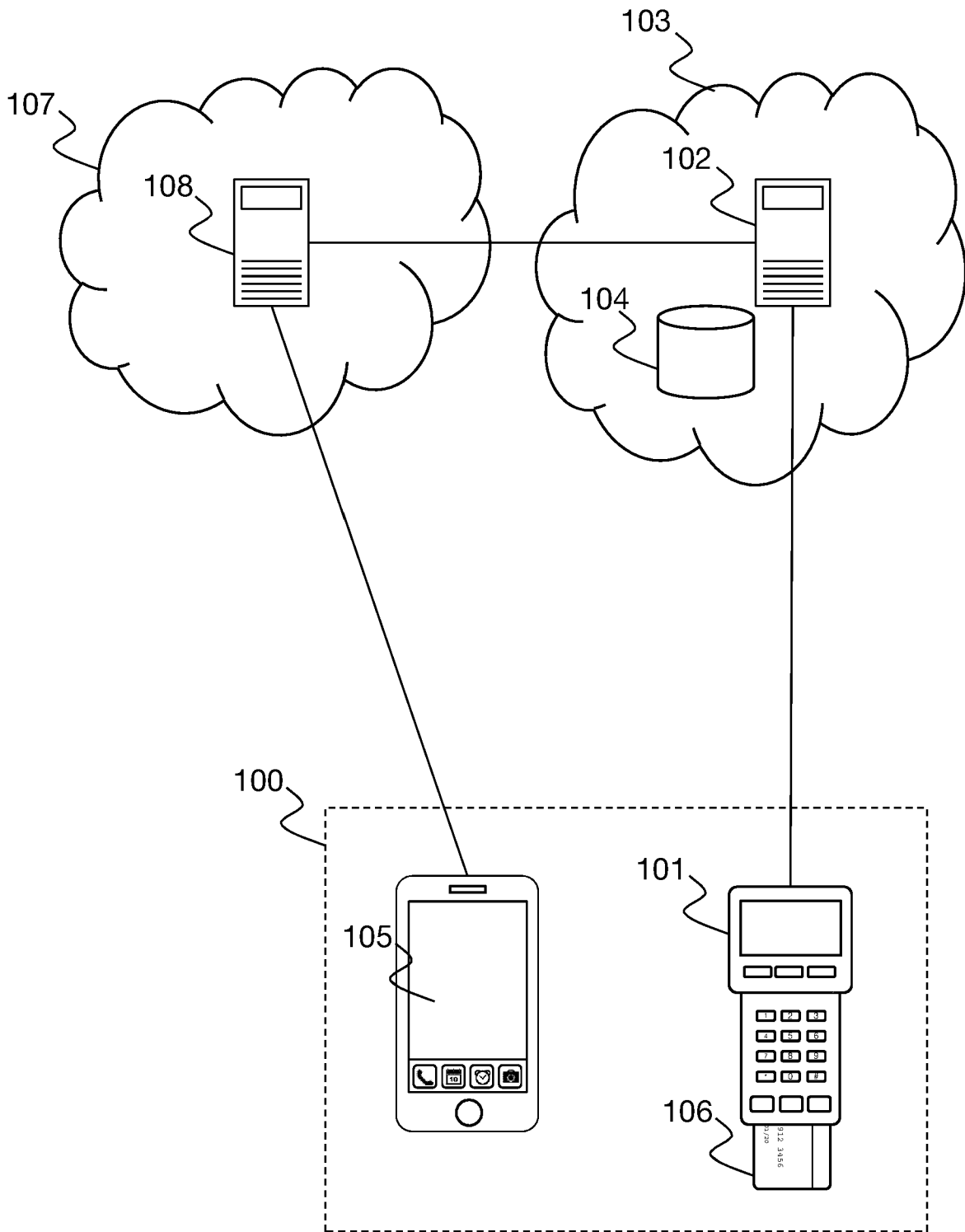


Figure 1

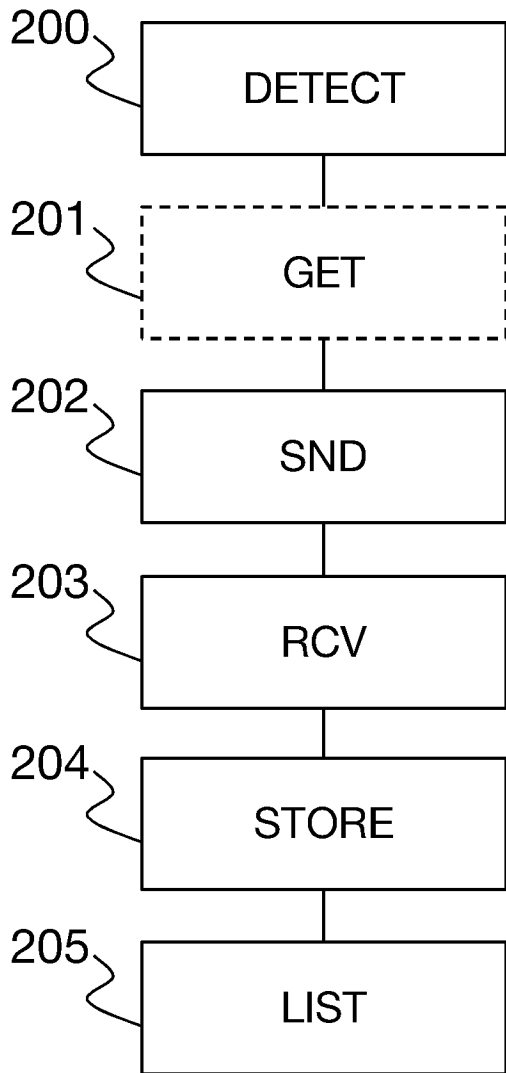


Figure 2

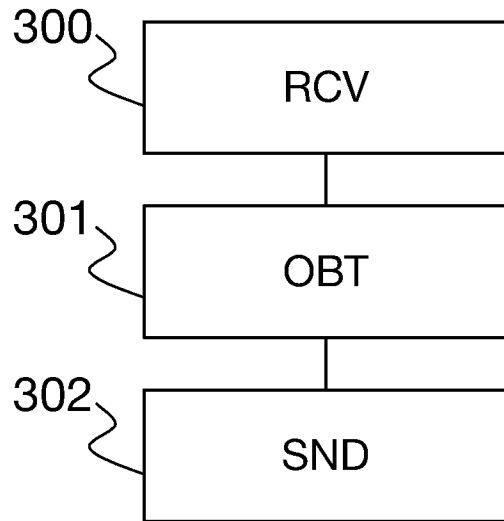


Figure 3

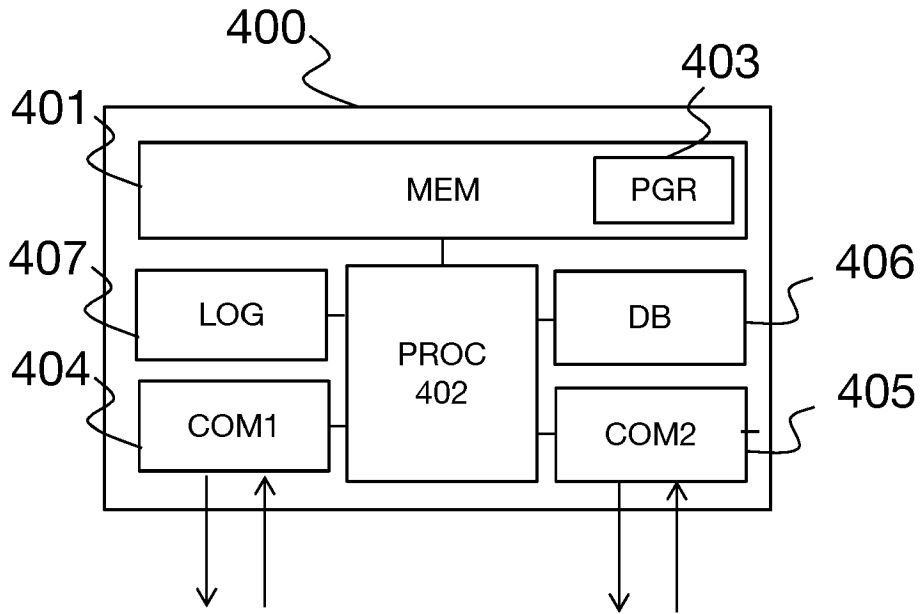


Figure 4

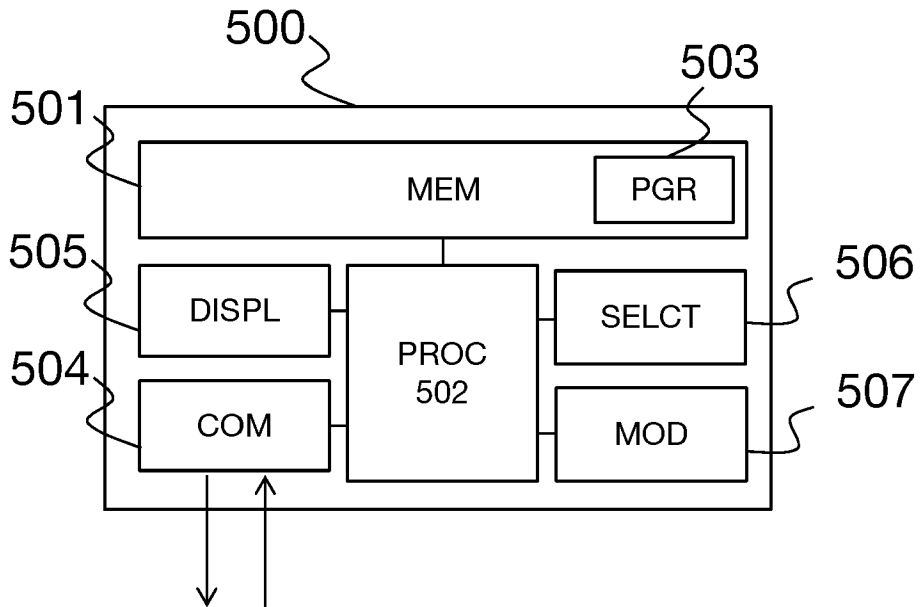


Figure 5

**RAPPORT DE RECHERCHE
 PRÉLIMINAIRE**

 établi sur la base des dernières revendications
 déposées avant le commencement de la recherche

 N° d'enregistrement
 national

 FA 859325
 FR 1762997

| DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS | | Revendication(s) concernée(s) | Classement attribué à l'invention par l'INPI |
|---|---|--|---|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | | |
| X | WO 03/036576 A2 (WOJCIECHOWSKI WOJCIECH [PL]) 1 mai 2003 (2003-05-01) * le document en entier * ----- | 1-15 | G06Q30/04 |
| X | WO 98/47116 A1 (ERICSSON TELEFON AB L M [SE]) 22 octobre 1998 (1998-10-22) * le document en entier * ----- | 1-15 | |
| X | EP 1 916 623 A1 (INGENICO SA [FR]) 30 avril 2008 (2008-04-30) * le document en entier * ----- | 1-15 | |
| X | US 2017/068954 A1 (HOCKEY WILLIAM [US] ET AL) 9 mars 2017 (2017-03-09) * le document en entier * ----- | 1-15 | |
| X | GB 2 511 112 A (LICENTIA GROUP LTD [GB]) 27 août 2014 (2014-08-27) * le document en entier * ----- | 1-15 | |
| A | US 2012/278201 A1 (MILNE BENJAMIN P [US]) 1 novembre 2012 (2012-11-01) * le document en entier * ----- | 1-15 | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC) G06Q |
| Date d'achèvement de la recherche | | Examineur | |
| 16 mai 2019 | | Guenov, Mihail | |
| CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS | | T : théorie ou principe à la base de l'invention | |
| X : particulièrement pertinent à lui seul | | E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure | |
| Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un | | à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date | |
| autre document de la même catégorie | | de dépôt ou qu'à une date postérieure. | |
| A : arrière-plan technologique | | D : cité dans la demande | |
| O : divulgation non-écrite | | L : cité pour d'autres raisons | |
| P : document intercalaire | | | |
| | | & : membre de la même famille, document correspondant | |

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1762997 FA 859325**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **16-05-2019**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

| Document brevet cité au rapport de recherche | | Date de publication | Membre(s) de la famille de brevet(s) | Date de publication |
|---|------------|------------------------|---|------------------------|
| WO 03036576 | A2 | 01-05-2003 | AU 2002347691 A1 | 06-05-2003 |
| | | | EP 1454305 A2 | 08-09-2004 |
| | | | PL 350218 A1 | 22-04-2003 |
| | | | WO 03036576 A2 | 01-05-2003 |
| ----- | | | | |
| WO 9847116 | A1 | 22-10-1998 | AU 750024 B2 | 11-07-2002 |
| | | | BR 9808534 A | 23-05-2000 |
| | | | CA 2286778 A1 | 22-10-1998 |
| | | | CN 1260895 A | 19-07-2000 |
| | | | EP 0976116 A1 | 02-02-2000 |
| | | | JP 2001527672 A | 25-12-2001 |
| | | | KR 20010006431 A | 26-01-2001 |
| | | | US 6868391 B1 | 15-03-2005 |
| WO 9847116 A1 | 22-10-1998 | | | |
| ----- | | | | |
| EP 1916623 | A1 | 30-04-2008 | EP 1916623 A1 | 30-04-2008 |
| | | | FR 2907942 A1 | 02-05-2008 |
| | | | US 2008103912 A1 | 01-05-2008 |
| ----- | | | | |
| US 2017068954 | A1 | 09-03-2017 | AU 2016321166 A1 | 29-03-2018 |
| | | | CA 2997115 A1 | 16-03-2017 |
| | | | EP 3347846 A1 | 18-07-2018 |
| | | | US 2017068954 A1 | 09-03-2017 |
| | | | US 2017070500 A1 | 09-03-2017 |
| | | | US 2019014101 A1 | 10-01-2019 |
| | | | WO 2017044479 A1 | 16-03-2017 |
| ----- | | | | |
| GB 2511112 | A | 27-08-2014 | AUCUN | |
| ----- | | | | |
| US 2012278201 | A1 | 01-11-2012 | AUCUN | |
| ----- | | | | |